

- Présentation des associations PARKOUR et VIET VO DAO

Les dirigeants des deux associations font une présentation de leur club et discipline à l'aide d'outils de communication, photos et films qui retracent leur origine, leur quotidien et leurs ambitions, apportant ainsi aux président(e)s de clubs des arguments pour orienter leur vote en faveur de l'intégration ou non des deux associations à l'USI.

- Explications du mode de calcul de la subvention municipale et des modifications du pourcentage points base et activité.

Les président(e)s peuvent s'appuyer sur le document qui leur a été remis. Guillaume, trésorier de l'USI précise que tous les clubs seront contrôlés chaque année sur des critères définis (nombre de licenciés, déplacements/transport, et points d'activité). Si le club ne se présente pas, une demande à la mairie sera faite pour suspendre la subvention municipale.

Enfin, il est rappelé que par l'intermédiaire de la lettre ISU, des dates de formation « trésorerie » seront arrêtées. Il ne faut donc pas hésiter à s'inscrire pour en bénéficier. Guillaume rappelle cependant qu'il s'agit de formation en gestion comptable et non en demande de subvention...

- Vote des différents points le nécessitant (intégration Parkour (1) et Viet Vo Dao (2), suspension de la subvention municipale en cas d'absence à la commission des finances (3))

36 suffrages exprimés

- (1) – intégration Parkour : 35 oui et 1 abstention
- (2) – intégration Viet Vo Dao : 35 oui et 1 non
- (3) – suspension subvention : 25 oui – 9 non et 2 abstention

Rappel : ce scrutin sera effectif et valide si l'AG ne peut avoir lieu en présentiel en, raisons de nouvelles règles sanitaires. Cette disposition a été validée lors du CA du 06 décembre 2021.

- Présentation des nouveaux présidents(es) USI élu(e)s en 2021 (Christian de la BROSSE)

- Ailes volantes : Gilles BERNUS
- Club alpin : Benoît ASSELIN
- Musculation : Caroline GAUME
- Plongée : Agnès DIOT
- RSA : José CADEDDU
- Savate : Pierre ESTRADE

Christian rappelle que ces nouveaux dirigeants de clubs succèdent à des présidents en place depuis longtemps. L'assemblée les félicite.

- Gestion de la location du minibus.

Le règlement est joint au dossier remis. Aucune problématique particulière exprimée.



- **PCS1 : bilan des formations effectuées et possibilités de nouvelles sessions selon les demandes.**

Après présentation du bilan des formations passées, Philippe Bouzon informe l'assemblée que suite à des absences de candidats à la dernière minute, entraînant des conséquences financières, un chèque d'arrhes sera demandé aux participants lors des inscriptions.

- **Questions diverses.**

Répondant à leurs questions relatives à la mixité dans les clubs, difficile, voire impossible à atteindre pour certains, le président rassure et explique que les conséquences au regard de la subvention ne seront pas importantes. Il s'agit plus d'un critère incitatif que pénalisant...

Il n'y aura pas non plus de conséquence sur le critère du handicap, au cas où le licencié ne le déclarerait pas. En cas de contrôle (commission finances) une déclaration sur l'honneur sera acceptée.

Après avoir remercié l'assemblée et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20H00.

Le Secrétaire de séance
Franck MAURY